



**La prise en charge
de l'incontinence
en France :
un enjeu sociétal
et de santé publique**

**La prise en charge
de l'incontinence
en France :
un enjeu sociétal
et de santé publique**



Édito

Valérie POUILLAT
Déléguée Générale – GROUP'HYGIENE

Tous concernés

Si l'incontinence urinaire touche aujourd'hui en France au moins 2,6 millions de personnes de plus de 65 ans¹, elle concerne également des personnes plus jeunes. Au total, plus de 4 millions de Français de tous âges seraient concernés par l'incontinence urinaire.

Un enjeu de santé publique

Les probabilités de souffrir d'incontinence urinaire tendent cependant à augmenter avec l'avancée en âge et la perte d'autonomie. Il s'agit là d'un véritable enjeu de santé publique qui mérite notre attention à tous.

Nous vivons de plus en plus vieux

Si la majorité des personnes âgées vieillissent aujourd'hui dans de bonnes conditions (seuls 8% des plus de 60 ans sont considérés comme dépendants²), les projections démographiques le montrent : le vieillissement de la population française est inexorable.

15 millions de Français ont aujourd'hui 60 ans et plus ; ils seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Le nombre des plus de 85 ans passera de 1,4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060³.

¹ Source : www.ameli-sante.fr – Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

² Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, janvier 2016.

³ Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, janvier 2016.

Une bonne prise en charge de l'incontinence pour vieillir dans la dignité

Les fabricants de protections pour incontinents accompagnent cette évolution pour le confort et le bien-être de tous : les utilisateurs, leurs familles, les accompagnants, les personnels de santé, les médecins...

Aujourd'hui, les parcours de soins sont de plus en plus personnalisés, flexibles et alternatifs. Ils permettent aux personnes âgées en perte d'autonomie qui le souhaitent de rester chez elles le plus longtemps possible, en ayant notamment recours à des services d'aide à domicile, à des proches accompagnants ou encore à des aidants familiaux.

Au domicile comme en institution, la bonne prise en charge de l'incontinence est un gage de respect de la dignité de la personne.

Des produits pour l'incontinence adaptés grâce à leur technicité

Les protections absorbantes pour incontinents sont des produits de technologie performants qui ne peuvent être réduits à de simples consommables. Ce sont des produits techniques qui s'inscrivent dans un enjeu de santé publique : le vieillissement de la population.

Les fabricants rassemblés au sein de l'organisation professionnelle Group'hygiène développent régulièrement de nouveaux produits qui, par leur praticité et leurs performances, assurent à l'utilisateur qualité de vie et maintien de sa dignité.

Contre une prise en charge de l'incontinence au rabais

Petites structures et grands centres de santé publics ou privés sont soumis au même titre à une rationalisation de leurs achats. Le programme PHARE (acronyme de performance hospitalière pour des achats responsables) a vu le jour en 2011 sous l'impulsion de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), dans un contexte de contraintes budgétaires fortes. Il est destiné à dégager autant que possible des économies dites « intelligentes » tout en conservant, voire en améliorant, la prise en charge des résidents et des patients⁴.

Dans le cadre des travaux menés, des opportunités identifiées comme étant des leviers d'achats à valoriser sur le terrain pourraient avoir un impact désastreux sur la qualité de la prise en charge de l'incontinence en France. C'est le cas notamment lorsque les recommandations exprimées plaident en faveur d'une intensification de la mutualisation et de la massification des achats, de la standardisation des gammes de protections pour incontinents ou encore de l'importation de protections pour incontinents bon marché.

Les fabricants rassemblés au sein de Group'hygiène s'inquiètent à juste titre des risques potentiels et réels engendrés par une démarche globale de réduction des coûts si elle devait aboutir in fine à une prise en charge de l'incontinence au rabais et à une banalisation à la fois des produits et de l'accompagnement individualisé offert à chaque établissement, au détriment du bien-être des patients et des résidents et du maintien de leur dignité.

Des choix politiques qui tendraient à ne pas prendre en compte le bien-être des personnes incontinentes et des professionnels de santé risqueraient à termes d'engendrer des situations de maltraitance. C'est pourquoi les fabricants rassemblés au sein de Group'hygiène restent à la disposition des pouvoirs publics pour poursuivre les réflexions et éprouver sur le terrain les pistes d'amélioration proposées.

⁴ Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, janvier 2016.

Une qualité de produits et de service à coûts maîtrisés

Face à des contraintes budgétaires toujours plus nombreuses, les fabricants de protections absorbantes proposent des solutions destinées à permettre « d'acheter et d'utiliser mieux ». Choisir la qualité peut tout à fait être synonyme de rationalisation budgétaire pour les établissements de santé. En effet, générer des économies intelligentes ne passe pas par la banalisation du produit qui réduirait l'incontinence à un simple acte d'achat.

Dans le cas de la prise en charge de l'incontinence, cela signifie acheter mieux en recourant à des protections pour incontinents performantes, dans un souci constant de préserver la qualité de vie et de garantir le respect de la dignité de la personne.

Les fabricants s'engagent

Les fabricants rassemblés au sein de Group'hygiène s'engagent via une charte de bonnes pratiques, pour le bien-être et le respect de la dignité de la personne incontinente, à proposer des produits de qualité, à mobiliser une équipe dédiée aux établissements partenaires, à leur fournir un outil de suivi permettant la gestion interactive des protocoles mis en place et à appuyer les équipes en place dans la sensibilisation, l'accompagnement et la formation des personnels soignants.

Le programme PHARE et le projet ARMEN

A l'hôpital, les achats sont extrêmement divers. Une part importante d'entre eux est consacrée aux produits de santé et aux dispositifs médicaux : médicaments, matériels biomédicaux, équipements de soins... On estime que les achats directement liés à la production et à la délivrance de soins représentent un peu plus de la moitié du budget dédié par l'établissement dans ce domaine.

Pour porter la dynamique nécessaire à l'essor et à la structuration de la fonction achats au sein des hôpitaux, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a lancé début octobre 2011 le programme «Performance hospitalière pour des achats responsables» (PHARE).

Le plan de performance des achats hospitaliers a ainsi identifié un potentiel de gain de 1,4 milliard d'euros pour la période 2015-2017. Dans ce cadre, le projet ARMEN, un des axes majeurs du programme PHARE, a consisté à identifier des opportunités de gains par vagues de dix domaines.

Pour cela, dix groupes de travail issus de la communauté hospitalière – acheteurs, pharmaciens, biologistes, ingénieurs et prescripteurs d'établissements de santé – ont été constitués, chacun spécialisé sur un segment d'achat [dont les protections absorbantes pour incontinents, ndlr].

Sous le pilotage de la DGOS, la mission de chaque groupe a été d'identifier les bonnes pratiques déjà mises en œuvre avec succès sur le terrain, de les quantifier et d'en déduire des recommandations pratiques et opérationnelles. Ces « économies intelligentes » doivent notamment permettre aux établissements de mieux dépenser et ainsi, de dégager des marges de manœuvre au bénéfice des patients.

Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Remerciements

Cet ouvrage a été réalisé par les fabricants de protections pour incontinents membres de l'organisation professionnelle Group'hygiène.

L'élaboration des travaux a été assurée au sein de Group'hygiène par :

Olivier BARBET-MAILLOT
PDG
ABENA FRANTEX

Marie-Claire BOSLOWSKY
Vice-president Ventes et
marketing TENA
ESSITY

Stéphanie DUROT
Directrice commerciale
Healthcare France
ONTEX SANTE FRANCE

Bruno MERCIER
Directeur Division Hygiène
LABORATOIRE PAUL
HARTMANN

Les sociétés concernées membres de Group'hygiène remercient toutes les personnes qui ont contribué à sa mise au point, et tout particulièrement les professionnels de santé suivants :

Anne BERTIN-MAGHIT
Coordinatrice qualité des soins
LE NOBLE AGE GROUPE

Marianne HONNART-THOMAS
Cadre supérieure de santé -
Conseiller Technique à
la Direction des services
économiques et logistiques
CHU DIJON

Pascale PELLETIER
Cadre de santé
EHPAD LES MISTRAIS DE
LANGEAIS

Martine PERES
Cadre de santé expert
CHU MONT DE MARSAN

Emmanuel POUSSARD
Chef de service Achats et
Logistique
FONDATION JOHN BOST

Sylvain TRUFFIER-BLANC
Coordinateur Pôle Soins
ADEF RESIDENCES

Qu'est-ce que Group'hygiène ?

Group'hygiène, syndicat professionnel loi 1884 créé en 1971, représente les fabricants qui vendent sur le marché français (tous circuits : grand public et hors foyer) les produits ayant en commun d'être

- à usage unique ;
- destinés à l'hygiène / santé ;
- à base de matières fibreuses principalement issues du bois.

Les produits couverts par Group'hygiène se présentent selon quatre grandes catégories :

- articles d'hygiène en feuilles ;
- articles d'hygiène absorbants pour l'hygiène infantile, féminine, et de l'incontinence ;
- produits nontissés pour le bloc opératoire ;
- lingettes à usage corporel (lingettes bébés, lingettes démaquillantes...).

Les entreprises adhérentes de Group'hygiène représentent globalement plus de 85% du marché français, emploient 9 500 personnes en France et représentent un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros pour l'activité du ressort de Group'hygiène.

Group'hygiène regroupe notamment des fabricants de protections absorbantes pour incontinents, qui connaissent parfaitement le secteur de la santé : Abena Frantex, Essity, Ontex Santé France, Laboratoire Paul Hartmann.

Sommaire

- 04** Édito
- 10** Remerciements
- 12** Qu'est-ce que Group'hygiène ?
- 16** L'incontinence urinaire, un enjeu de santé publique
 - 17 Plus de 4 millions de Français touchés par l'incontinence urinaire
- 20** Le vieillissement de la population, une évolution majeure
 - 21 Le vieillissement de la population française est inexorable
- 22** La prise en charge de l'incontinence, un parcours pluriel
 - 23 Des parcours de soins de plus en plus personnalisés, flexibles et alternatifs
 - 24 Le maintien à domicile
 - 26 Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- 28** Une bonne prise en charge de l'incontinence pour vieillir dans la dignité
 - 29 La prise en charge de l'incontinence, une approche pluridisciplinaire
 - 33 Des produits adaptés grâce à leur technicité
- 42** L'accompagnement, une attente forte des soignants
 - 43 La bonne prise en charge de l'incontinence au cœur de la formation du personnel soignant
 - 46 L'audit de l'existant
 - 47 Des solutions personnalisées, des formations adaptées
 - 48 Suivi des protocoles et des budgets
- 50** Rationnaliser les budgets des établissements de santé en choisissant la qualité
 - 51 Achats hospitaliers : un poste de dépenses conséquent pour les établissements
 - 52 Contre une prise en charge de l'incontinence au rabais
 - 53 Une qualité de produits et de service à coûts maîtrisés
- 56** Une prise en charge de qualité conditionnée par les bons choix
 - 57 Optimiser les coûts de gestion de l'incontinence, c'est possible !
- 64** Annexe
 - 64 Charte d'engagement des professionnels de la prise en charge de l'incontinence

L'incontinence, un enjeu de santé publique

Plus de 4 millions de Français touchés par l'incontinence urinaire

Malheureusement encore taboue, l'incontinence urinaire, souvent appelée fuite urinaire, concernerait plus de 4 millions de Français, de tous âges. C'est un réel enjeu de santé publique qui mérite notre attention à tous.

L'incontinence urinaire peut être vécue par les personnes qui en souffrent comme un sentiment de honte, de dévalorisation et de dégradation de l'image de soi.

Même si ce problème tend à augmenter avec l'âge et la dépendance, toutes les générations sont concernées. En effet, si l'incontinence urinaire touche au moins 2,6 millions de personnes de plus de 65 ans⁵, elle impacte également des personnes plus jeunes.

⁵ Source : www.ameli-sante.fr – Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Qu'est-ce que l'incontinence urinaire ?

L'incontinence urinaire est un écoulement involontaire et non contrôlable des urines, appelé parfois fuite urinaire. Il existe plusieurs formes d'incontinence urinaire selon le mécanisme de survenue :

- L'incontinence urinaire d'effort se caractérise par une fuite involontaire des urines. Elle n'est pas précédée par un besoin d'uriner et survient à l'occasion d'un effort qui peut être minime : toux, rire, saut, soulèvement de charges et toute activité augmentant la pression abdominale.
- L'incontinence urinaire par hyperactivité de la vessie (ou impériosité, ndlr) : la fuite urinaire est précédée d'un besoin urgent et incontrôlable d'uriner (besoin impérieux). Les fuites peuvent survenir au repos, la nuit, en dehors de tout effort.
- L'incontinence mixte combine les deux types de symptômes.

Source : www.ameli-sante.fr
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

On distingue également l'incontinence urinaire par regorgement (ou trop plein) lorsque les fuites urinaires sont provoquées par une vessie trop pleine qui a du mal à se vider et qui tend à se vider au goutte à goutte (la miction n'est plus contrôlée).

D'origine très variée, psychique ou physique, l'incontinence urinaire peut être liée à certains événements de la vie (grossesse, accouchement, survenue de la ménopause...). Elle peut aussi être provoquée occasionnellement lors d'un traitement médicamenteux ou être un effet secondaire de certaines grandes maladies (sclérose en plaques, maladie de Parkinson, myopathie...). L'incontinence est également souvent liée à la perte d'autonomie (dépendance, handicap, maladie d'Alzheimer...).

Lorsqu'elle est liée à l'impossibilité de la personne à se déplacer et à atteindre les toilettes à temps en raison de difficultés liées à une maladie physique ou mentale, on parle d'incontinence fonctionnelle. On parlera d'incontinence lourde lorsque la vessie se vide partiellement ou totalement de façon involontaire.

L'incontinence urinaire est parfois associée à une incontinence fécale dont la prévalence augmente très nettement en cas de perte d'autonomie et/ou de démence. Ainsi ce sont 40 à 50% des personnes âgées institutionnalisées qui souffriraient d'incontinence fécale associée dans presque 100% des cas à une incontinence urinaire.

Estimer la prévalence exacte de l'incontinence urinaire est complexe de par la multiplicité des origines des symptômes. La difficulté vient également du fait que peu de personnes consultent pour ce motif, considérant que l'incontinence urinaire est taboue ou qu'elle est uniquement liée au vieillissement.

Les femmes plus touchées que les hommes

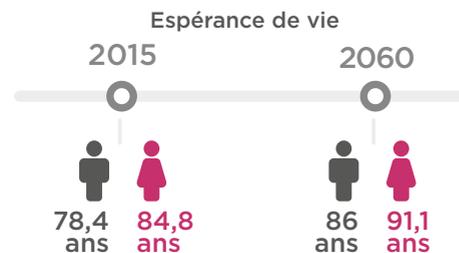
25 à 40% des femmes seraient concernées, avec une fréquence qui augmente avec l'âge.

Environ une femme sur trois de plus de 70 ans serait concernée par l'incontinence. Cependant, l'incontinence urinaire chez l'homme n'est pas inexistante. Elle toucherait 7 à 8 % des hommes de 65 ans, et plus de 28 % des hommes de plus de 90 ans.

Source : www.ameli-sante.fr
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

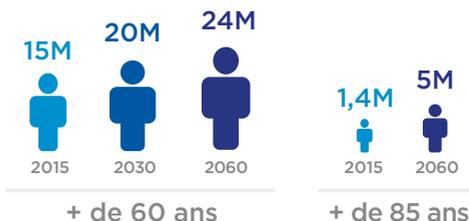
Le vieillissement de la population, une évolution majeure

Le vieillissement de la population française est inexorable



L'espérance de vie est de **78,4 ans pour les hommes, 84,8 ans pour les femmes**. L'INSEE projette un allongement continu de l'espérance de vie d'ici à 2060. Cette année-là, elle devrait être de **86 ans pour les hommes et 91,1 ans pour les femmes**.

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de **15 millions** aujourd'hui. Elles seront **20 millions** en 2030 et près de **24 millions** en 2060. Le nombre des **plus de 85 ans** passera de **1,4 million** aujourd'hui à **5 millions** en 2060.



Dépendance



Perte d'autonomie



La majorité des personnes âgées vieillissent dans de bonnes conditions d'autonomie. Seuls **8% des plus de 60 ans** sont considérés comme **dépendants** (bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie). **À 85 ans, seulement 1 personne sur 5 est en perte d'autonomie**. L'âge moyen d'entrée en perte d'autonomie est de **83 ans**.

On compte **1,2 million** de bénéficiaires de l'APA dont **60%** vivent à domicile et **40%** en établissement.

Bénéficiaires de l'APA



Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes – Janvier 2016.

Population française à l'horizon 2070

Les personnes âgées de 75 ans et plus étaient au nombre de **5,9 millions** en 2013. Elles seront **13,7 millions** en 2070.



Source : Insee – Novembre 2016.

La prise en charge de l'incontinence, un parcours pluriel

Des parcours de soins de plus en plus personnalisés, flexibles et alternatifs

L'évolution de la dépendance impacte les établissements et le secteur médico-social en général⁶. Ainsi, les établissements de santé développent des formules d'accueil de jour et d'hébergement temporaires ; ils investissent pour offrir des services d'aide à domicile et de nouveaux modes de prise en charge à domicile. On observe donc une perméabilité et une diversification croissante des parcours et des offres de soins.

Vieillir à la maison est une demande forte des plus de 56 ans. 84,5% des seniors souhaitent « rester aussi longtemps que possible à domicile », selon une enquête Afnor de 2014⁷. De fait, l'admission en établissement se fait tardivement (85,06 ans - en moyenne - en 2013, contre 80, 2 ans en 1988 selon une étude KPMG⁸) quand le maintien à domicile n'est finalement plus possible. Toutefois, le maintien à domicile est parfois vécu comme une solution par défaut, subie par certaines personnes dont les ressources sont insuffisantes pour financer leur séjour en EHPAD.

Dans ce contexte, l'individualisation de l'accompagnement par des parcours de soins plus flexibles entre le domicile et l'établissement de soins est amenée à devenir de plus en plus fréquente.

⁶ KPMG : « EHPAD : vers de nouveaux modèles ? », décembre 2015.

⁷ AFNOR : Enquête nationale « Silver économie – Attente de consommation des seniors et leurs aidants », décembre 2014 ».

⁸ KPMG : « Observatoire des EHPAD », janvier 2013.

Le maintien à domicile

La politique nationale de soutien au domicile se poursuit et de nouvelles offres de soins permettent aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester chez elles le plus longtemps possible, en ayant recours à des services d'aide et de soins à domicile, à des proches ou encore à des aidants familiaux.

Les aidants

4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés ; 2,8 millions d'entre elles apportent une aide à la vie quotidienne à une personne vivant à domicile.

Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, janvier 2016

Hospitalisation à domicile (HAD), prestataires de santé à domicile (PSAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)..., les personnes âgées dépendantes peuvent recourir à un réseau de professionnels de santé et d'organisations de soins à domicile en constante évolution.



La Fédération des prestataires de santé à domicile estime à plus d'un million le nombre de personnes ayant recours chaque année aux services de prestataires de santé à domicile (PSAD). 300 000 d'entre elles seraient des personnes âgées dépendantes (estimations 2013).

Ces prestataires de santé à domicile interviennent auprès des personnes en situation de dépendance, de handicap ou de maladie préservant ainsi leur qualité de vie et garantissant le respect de leur dignité. Ils sont notamment amenés à assurer des interventions destinées à la prise en charge de pathologies chroniques, à la mise en œuvre de traitements ambulatoires et celles visant à permettre le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance et de handicap⁹ : ils peuvent ainsi être amenés à intervenir dans la prise en charge de l'incontinence.

Toutefois, lorsque la vie à domicile devient problématique en raison d'une perte significative d'autonomie physique ou psychique, l'installation en maison de retraite peut s'avérer indispensable pour préserver la sécurité et le confort des personnes âgées dépendantes.

⁹ Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM) et Syndicat national des associations d'assistance à domicile (SNADOM) : « Les prestataires de santé à domicile », juillet 2010.



Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

En raison de la perte d'autonomie qu'elle entraîne, l'incontinence urinaire est un motif majeur de mise en institution des personnes âgées, au même titre que la démence ou l'isolement social.

Combien d'EHPAD en France ?

Au 31 décembre 2014 on dénombrait 10 041 établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) en France métropolitaine, dont 7 338 EHPAD. Au total, la capacité installée en EHPAD était de 580 530 lits d'hébergement (dont 569 967 lits en hébergement complet). Le taux d'équipement global en lits d'hébergement pour personnes âgées dépendantes s'établissait à 99 lits pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus.

Source : Revue de gériatrie - (Tome 40, n°9, novembre 2015)

Les EHPAD accueillent les personnes dépendantes de plus de 60 ans nécessitant des soins médicaux et une assistance pour les actes de la vie quotidienne. Parallèlement à la prise en charge médicale, les EHPAD ont été amenés à diversifier leur offre de services. Ce sont des « lieux de vie », avec des services liés à la vie quotidienne, adaptés et personnalisés, une vie sociale et une ouverture sur l'environnement proche¹⁰.

L'évolution actuelle des parcours de santé amène les EHPAD à diversifier leurs services et à intervenir « hors les murs » pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Ainsi, les typologies d'établissements et de services (longs et courts séjours) nourrissent un environnement très diversifié qui nécessite une réelle expertise et justifie le besoin d'accompagnement des EHPAD et des établissements de santé.

L'âge moyen des résidents en EHPAD est relativement élevé (86 ans en moyenne, selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, CNSA). Cela impacte logiquement l'organisation même de ces établissements de santé qui sont amenés à accueillir une part grandissante de résidents dépendants ou souffrant d'une ou plusieurs pathologies chroniques liées à l'avancée en âge (y compris l'incontinence urinaire).

L'âge moyen des résidents en EHPAD

Il est plutôt élevé : 85,7 ans en 2013 (85,8 en 2012). En se basant sur la catégorisation par groupe Iso-Ressources¹¹ (GIR), 55% des résidents en EHPAD en 2013 (54,6% en 2012) relevaient des GIR 1 et 2 et pouvaient ainsi être considérés comme fortement dépendants (51% en 2007 et 43% en 2003).

Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
« Les soins en EHPAD en 2013 », juillet 2014

¹¹ La grille nationale AGGIR (Autonomie Gériatrie Groupes Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance physique ou psychique d'une personne âgée dans l'accomplissement de ses actes quotidiens.

¹⁰ KPMG : « Ehpad : vers de nouveaux modèles ? », décembre 2015.

Une bonne prise en charge de l'incontinence pour vieillir dans la dignité

La prise en charge de l'incontinence, une approche pluridisciplinaire

Passé un certain stade, l'incontinence urinaire peut être un facteur d'institutionnalisation.

L'accueil du résident en institution se prépare très en amont. L'échange avec la famille est une étape préalable fondamentale qui permettra d'associer la performance des soins au respect du résident. Un diagnostic sera ensuite établi pour identifier la solution la mieux adaptée. La personnalisation de la prise en charge est nécessaire pour évaluer le degré d'incontinence et de dépendance du résident.

Bien évidemment, la bonne prise en charge de l'incontinence est d'abord liée au bon maintien de la continence. Chaque situation est ainsi particulière : le personnel médical joue un rôle prépondérant dans l'évaluation et la prise en charge de l'incontinence qui se doit d'être pluridisciplinaire.

“ Quand un patient souffre d'incontinence, nous nous efforçons de préserver son autonomie le plus possible : déplacement et accompagnement régulier de la personne aux toilettes. Si ce n'est pas possible, après évaluation du degré d'incontinence, nous passons à la pose de protections. Cette étape représente toujours un moment délicat pour l'équipe soignante qui va devoir trouver les mots bienveillants pour expliquer au patient la nécessité d'utiliser des protections anatomiques. Cette approche doit reposer sur un travail pluridisciplinaire et en lien avec le fournisseur.

Martine PERES
Cadre de santé expert – CHU MONT DE MARSAN

”

“ Nous manquons de formation initiale. Il faut traiter de la question dans les écoles. C'est un peu abordé mais ce n'est pas suffisant. Nous bénéficions des conseils de notre fournisseur lors de la mise en place des produits. Il nous conseille de maintenir le plus possible l'autonomie continence.

Pascale PELLETIER
Cadre de santé – EHPAD LES MISTRAIS DE LANGEAIS

”

Toilettes du matin, changes en journée et changes pour la nuit : la prise en charge de l'incontinence rythme l'activité des personnels de santé et, de facto, le quotidien des EHPAD.

Elle touche aussi physiologiquement et psychologiquement le personnel soignant : il apparaît donc indispensable que la prise en charge de l'incontinence soit assurée de manière la plus efficiente qui soit.



Bonnes pratiques professionnelles : promouvoir la prévention et la bienveillance au quotidien

La prévention et la prise en charge de l'incontinence font partie des thématiques traitées par l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) dans le cadre du dispositif d'accompagnement des personnels soignants¹², dans un souci d'amélioration de la qualité de vie des personnes concernées et de maintien de leur dignité.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Franche-Comté, le Fonds d'assurance formation de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale (UNIFAF) et l'ANFH publient des fiches actions traitant de la bienveillance dans les soins : destinées aux soignants, elles préconisent notamment – lorsque l'utilisation de protections absorbantes est nécessaire – de choisir une protection absorbante adaptée au type d'incontinence et à la morphologie de la personne incontinente.

La prévention de la maltraitance et la promotion de la bienveillance sont au cœur des préoccupations de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui a inscrit la prévention et la prise en charge de l'incontinence urinaire au cœur de ses préconisations liées à la bienveillance et au respect du patient, estimant qu'elles représentent « un acte de soin à part entière » et que lorsqu'elle devient nécessaire, l'utilisation de protections absorbantes pour incontinents doit se faire « dans le respect de la dignité » du patient¹³.

¹² ANFH Picardie : « Plan d'actions régional 2016 ».

¹³ AP-HP : « Préconisations pour la prévention et/ou la prise en charge de l'incontinence urinaire dans le respect de la bienveillance et de la dignité du patient », 2014 et « Guide de préconisations – Continence urinaire de la personne âgée hospitalisée », 2013.



Des produits adaptés grâce à leur technicité

Les protections absorbantes pour incontinents accompagnent depuis des décennies la vie quotidienne. Qu'ils soient utilisateurs ou soignants, des hommes et des femmes comptent sur ces produits pour leur qualité d'hygiène, leur confort, leur praticité et leur discrétion.

Elles permettent d'assurer une fonction de protection – ponctuelle ou palliative – de la personne incontinente. Sa qualité de vie est ainsi étroitement liée à la qualité du produit considéré, acheté et utilisé à bon escient. Il est donc nécessaire d'adapter le produit en fonction de la situation personnelle et médicale de l'utilisateur. Il existe ainsi une large gamme de produits, aux tailles adaptées selon les morphologies, offrant des capacités d'absorption diverses.

L'usage unique : une garantie en termes d'hygiène et de santé publique

Les protections absorbantes pour incontinents sont des articles d'hygiène à usage unique qui garantissent à la fois hygiène et propreté : toujours neufs, prêts à l'emploi, ces produits permettent de limiter les risques de contamination de la personne ou de son entourage. On le sait, l'usage unique reste incontournable dans le milieu hospitalier, afin de lutter contre la transmission de germes.

Bien que basés sur une technologie identique à celles des couches pour bébés, l'élaboration des protections absorbantes pour incontinents a nécessité des compétences nouvelles et différentes du fait de leur taille et de la diversité des besoins à satisfaire. Ce sont des produits technologiquement éprouvés. Ils sont un véritable concentré de technologie tant au niveau du choix des composants que de leur mise en œuvre dans le produit afin d'optimiser leur fonction propre et leur combinaison entre eux.

Des études menées par les services de recherche et développement viennent régulièrement améliorer leurs performances (absorption, garde-au-sec, sécurité anti-fuites, respirabilité, protection de la peau...) afin d'assurer un état sec garantissant un minimum de risques sur la peau : moins d'humidité signifie moins de risque d'irritation. Les innovations ont également permis d'en réduire à la fois le poids et le volume : le poids d'un change complet pour adulte a ainsi diminué de 12% entre 1995 et 2013¹⁴.

Ces nombreuses évolutions technologiques ont un impact direct sur le confort et le bien-être des utilisateurs.

“ Les produits ont évolué sur les 15 dernières années. Les personnes âgées ont bénéficié des avancées technologiques. Pour le soignant, pas de différence pour les techniques de pose. Le changement réside dans la qualité d'absorption des liquides et le « garder au sec » : moins de changement par jour et par nuit. Nous pouvons respecter le sommeil du résident. ”

Anne BERTIN-MAGHIT
Coordinatrice qualité des soins - LE NOBLE AGE GROUPE

De fait, leur praticité et leur apparente simplicité sont telles qu'elles peuvent être perçues, à tort, comme de simples consommables. Combattons cette idée reçue ! Le choix d'une protection absorbante ne se fait pas au hasard : ce choix considère le niveau d'absorption recherché, le type d'incontinence, la morphologie de la personne, son état cutané et prend également en compte son état physiologique et son suivi thérapeutique.

“ La technologie au service du confort

L'usage unique a tendance à occulter la technologie et les impératifs de process qui se cachent derrière les articles d'hygiène absorbants et notamment les protections pour incontinents. Cette expertise du fait de l'usage unique de ces produits est confiée à des professionnels qui sont en mesure d'en assurer la répétabilité technologique et la constance en termes de qualité.

GROUP'HYGIÈNE
Syndicat français des fabricants de produits à usage unique pour l'hygiène, la santé et l'essuyage

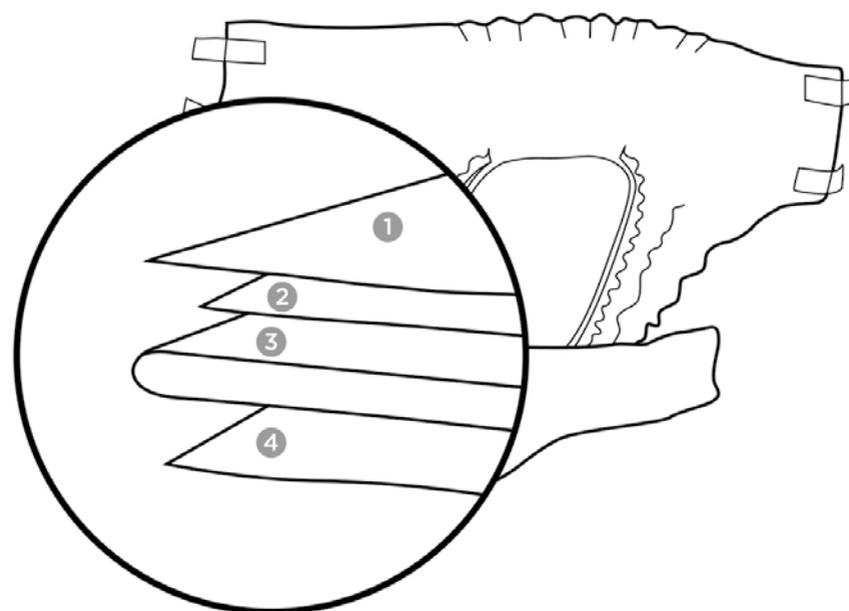
On distingue généralement les protections pour incontinents portées et les alèses absorbantes.

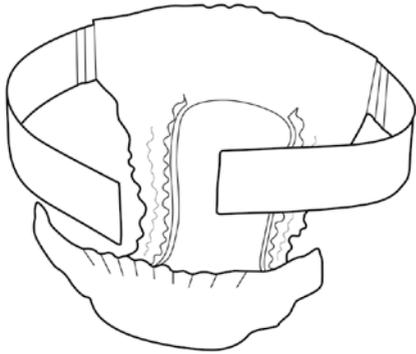
Les protections portées

Elles sont constituées de 4 éléments principaux :

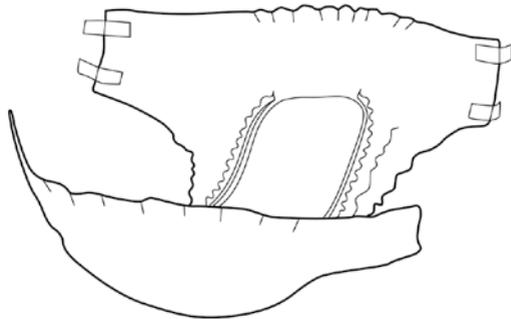
- 1 Un **voile de surface** au contact de la peau, constitué d'un nontissé à base de fibres de polypropylène. Il est perméable pour pouvoir capter les liquides et hydrophobe afin de limiter l'humidité au contact de la peau. Il apporte douceur et confort à l'utilisateur.
- 2 Un **voile d'acquisition** situé juste en-dessous, qui a pour fonction principale d'accélérer la captation des liquides vers le matelas absorbant.
- 3 Un **matelas absorbant**, cœur du système, composé de fibres de cellulose issues du bois mélangées à des grains de superabsorbant. Il permet une absorption rapide lors de la miction. Les fibres de cellulose absorbent l'urine tout en assurant sa diffusion au sein du matelas. Le superabsorbant retient au moins 20 fois son poids en urine en formant un gel. L'urine est alors emprisonnée, ce qui évite son contact avec la peau de l'utilisateur qui est ainsi « maintenu au sec ». La protection pour incontinence peut également se présenter sous forme de culotte absorbante.
- 4 Une **enveloppe extérieure** recouvre l'extérieur de la protection. Elle est constituée d'un film en polyéthylène et/ou en polypropylène. Elle est imperméable aux liquides et résistante ; associée à des nontissés, elle peut laisser respirer la peau. Pour les produits d'incontinence modérée à forte, cette enveloppe est dotée d'indicateurs de miction qui permettent de visualiser le niveau de saturation de la protection absorbante sans avoir à l'ouvrir.

Composition d'un change complet

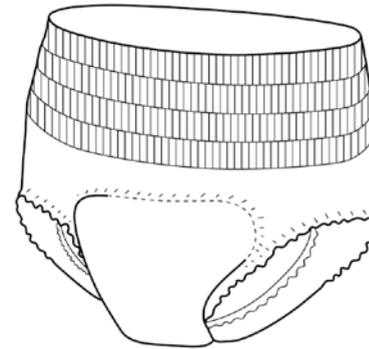




**Change complet
avec ceinture**



Change complet



**Culotte
absorbante**

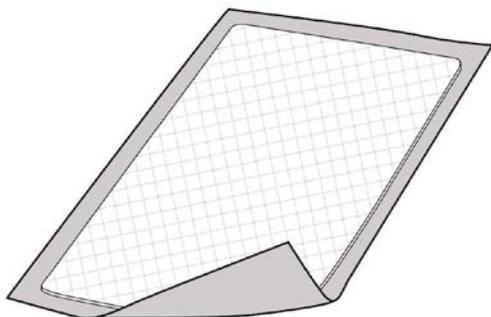


**Protection
anatomique
avec slip de
maintien**

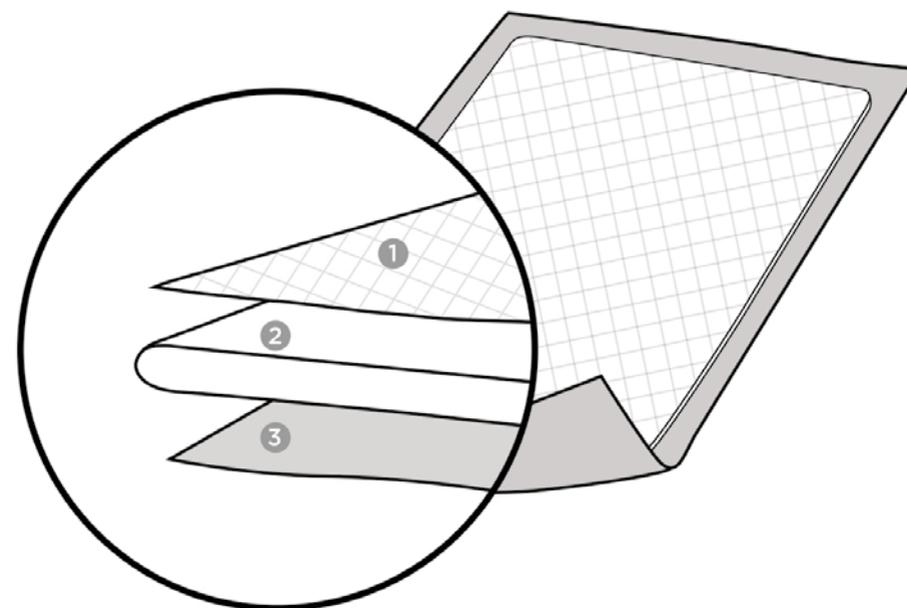
Les alèses absorbantes

Elles sont composées de plusieurs éléments dont l'association permet d'assurer une fonction de protection – ponctuelle ou palliative – de la personne incontinente :

- 1 Un **voile de surface** en nontissé assure la diffusion rapide des liquides vers le matelas absorbant : il permet ainsi de réduire sensiblement l'humidité de la surface pouvant se retrouver ponctuellement au contact de la peau. Il garantit également la douceur du produit (confort).
- 2 Un **matelas absorbant** à base de fibres de cellulose issues du bois qui, selon les modèles, peut être associé à des grains de superabsorbant.
- 3 Une **enveloppe extérieure** en polyéthylène qui assure une fonction de protection contre les fuites : elle se situe au dos de l'alèse ainsi que sur les bords collés.



Composition d'une alèse absorbante



L'accompagnement, une attente forte des soignants

La bonne prise en charge de l'incontinence au cœur de la formation du personnel soignant

Choisir le bon produit, la bonne absorption, poser correctement le produit, quel que soit le degré de mobilité de la personne incontinente, participent pleinement à une prise en charge efficace de l'incontinence.

Les fabricants de protections pour incontinents rassemblés au sein de l'organisation professionnelle Group'hygiène interviennent régulièrement auprès des professionnels de santé dans l'objectif de les sensibiliser à l'optimisation des pratiques et de les informer sur les produits. Ils fournissent aux équipes de soins la meilleure solution adaptée à la situation de chacun des résidents.

Tout ceci passe par un audit préalable de l'existant, une formation professionnelle adaptée des personnels soignants et la mise à disposition d'un outil de suivi des protocoles et des budgets dédiés à la prise en charge de l'incontinence. Les fabricants recommandent également la désignation d'un référent au sein de l'établissement qui sera notamment chargé de la définition des protocoles et qui veillera à leur suivi.

“ Nous sommes très attachés à la qualité des produits et à l’accompagnement du fournisseur. Nous attendons que le fournisseur forme les équipes à l’utilisation des produits, aux choix les mieux adaptés aux personnes. Un vrai partenaire, en somme. Nous voulons que le technicien passe sur le site et accompagne les équipes, de jour comme de nuit. Il doit montrer les fiches à utiliser pendant les périodes d’essai du produit par le résident (fiche de test). Nous attendons aussi des conseils sur l’incontinence : nous voulons des expertises, des formations – même théoriques – sur la prise en charge de l’incontinence (mais aussi techniques, psychologiques et pratiques). ”

Anne BERTIN-MAGHIT
Coordinatrice qualité des soins – LE NOBLE AGE GROUPE

“ Nous avons pour exigence l’accompagnement. Il est très important pour nous de trouver un partenariat fort et des produits performants. Nous n’avons pas fait le choix des produits les moins chers. J’insiste, un fort partenariat et un véritable accompagnement sont une vraie valeur ajoutée. ”

Sylvain TRUFFIER-BLANC
Coordinateur Pôle Soins – ADEF RESIDENCES

LES ENGAGEMENTS DES FABRICANTS

Les sociétés membres de l’organisation professionnelle Group’hygiène s’engagent, via une charte de bonnes pratiques, pour le bien-être et le respect de la dignité de la personne incontinente à :

- Proposer des produits de qualité répondant aux besoins des résidents et aux attentes des équipes soignantes.
- Mobiliser une équipe dédiée aux établissements partenaires, notamment par le biais d’audits et la mise en place de protocoles d’utilisation personnalisés.
- Fournir un outil de suivi permettant la gestion interactive des protocoles mis en place.
- Sensibiliser, accompagner et former les personnels soignants.

Consulter la charte de bonnes pratiques en annexe.



L'audit de l'existant

Pour tout nouvel établissement, une présentation exhaustive des produits est organisée auprès des équipes soignantes. Des protocoles personnalisés, adaptés à chaque résident, sont également mis en place. Pour ce faire, un audit préalable de l'existant est bien évidemment effectué en amont (protections utilisées, techniques de pose, protocoles mis en place, désignation de la personne référente au sein de l'établissement...).

Toute démarche prend en compte le confort des résidents et l'analyse de leurs besoins dans le cadre d'une véritable démarche qualité : respect du sommeil, mise aux toilettes, cycle de changes, identification des protections les plus adaptées... Le rapport d'audit permet au final de lister de façon exhaustive – résident par résident – les différents types d'incontinence à prendre en charge au sein de chaque établissement.

Des solutions personnalisées, des formations adaptées

L'incontinence urinaire peut être évolutive et chaque personne – en fonction de son âge, de ses souhaits et de sa pathologie – doit pouvoir trouver des solutions personnalisées et adaptées à sa situation.

Les fabricants de protections absorbantes pour incontinents ont tenu compte de la diversité des besoins individuels pour concevoir des gammes de produits qui puissent répondre à l'ensemble de ces besoins. Tous les produits font l'objet d'une formation adaptée auprès des personnels soignants. Cet accompagnement, assuré par les fabricants, est essentiel pour assurer une prise en charge efficace des résidents. Les formations sont à la fois théoriques (réunions d'information) et pratiques (passage dans les chambres avec le personnel soignant, de jour comme de nuit).

Les sessions de formation organisées pour le personnel des établissements de santé intègrent généralement les éléments suivants :

- présentation des produits, destination et avantages respectifs,
- aide au choix des produits adaptés aux résidents,
- éléments de discours pour savoir aborder l'incontinence et la continence,
- élaboration d'un protocole dans le cadre d'une démarche qualité (respect du sommeil, analyse pathologique, mise aux toilettes, etc.),
- rappel des techniques de pose,
- utilisation de l'outil de gestion.

Une fois la formation dispensée, un rapport est généralement envoyé au responsable de l'établissement ainsi qu'à la personne référente désignée au sein de l'établissement.

Les fabricants membres de l'organisation professionnelle Group'hygiène jouent ainsi un rôle prépondérant dans l'apprentissage, la formation des personnels soignants et l'information des prescripteurs de ces produits, notamment en institution. Pour ce faire, ils intègrent bien souvent au sein de leurs équipes des personnes bénéficiant d'une formation de soignant ou d'infirmier afin d'assurer le suivi des établissements.

Suivi des protocoles et des budgets

Les fabricants membres de Group'hygiène mettent à disposition des établissements des outils de gestion appropriés permettant de suivre les protocoles personnalisés mis en place et le contrôle des budgets liés à la prise en charge de l'incontinence. L'équipe dédiée qu'ils mobilisent pour accompagner les établissements de soins a pour objectif d'optimiser et de procéder au contrôle des protocoles mis en place. Elle base son travail sur l'outil de gestion mis à la disposition de l'établissement qui lui-même aura désigné un « référent incontinence ».

“ Les protocoles sont très personnalisés et enrichis par les bonnes idées que l'on a avec notre fournisseur. S'agissant de l'utilisation des bons produits, chaque résident a son protocole de change personnalisé. Les équipes sont formées pour mettre en œuvre ces protocoles, et c'est là où l'accompagnement du fournisseur est important. ”

Sylvain TRUFFIER-BLANC
Coordinateur Pôle Soins – ADEF RESIDENCES

“ Nous avons des protocoles personnalisés en termes de protection, jour et nuit... complètement adaptés à chaque personne. La pose des protections de nuit est réalisée vers 21 heures pour laisser le résident en paix pendant son sommeil. Nous ne réveillons personne, sauf lorsque cela s'avère nécessaire. ”

Anne BERTIN-MAGHIT
Coordinatrice qualité des soins – LE NOBLE AGE GROUPE

“ Nous avons des protocoles de soins, résident par résident (logiciel du fournisseur), qui posent la question « Quel produit pour quel résident ? » et « Quand, à quelle heure ? ». Nous maintenons le plus possible la mise aux toilettes. ”

Pascale PELLETIER
Cadre de santé – EHPAD LES MISTRAIS DE LANGEAIS

Rationaliser les budgets des établissements de santé en choisissant la qualité

Achats hospitaliers : un poste de dépenses conséquent pour les établissements

L'allongement de la durée de vie et l'évolution de la dépendance des personnes âgées impacte logiquement la part des achats consacrée aux équipements nécessaires à la prise en charge de l'incontinence à domicile comme en institution.

Les achats hospitaliers représentent 18 milliards d'euros en dépenses annuelles dont 60% d'achats médicaux¹⁵. La mutualisation et la massification des achats hospitaliers encouragés par la Loi «Hôpital, patients, santé et territoire» (HPST) et le «Plan Hôpital» (2011-2015) se poursuit. Ainsi, petites structures et grands centres de santé publics ou privés sont soumis au même titre à une rationalisation de leurs achats.

Le programme PHARE (acronyme de Performance hospitalière pour des achats responsables) a vu le jour en 2011 sous l'impulsion de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), dans un contexte de contraintes budgétaires fortes. Il est destiné à dégager autant que possible des économies dites « intelligentes » tout en conservant, voire en améliorant, la prise en charge des résidents et des patients¹⁶. Déclinaison du programme PHARE, le projet ARMEN vise à étudier, par le biais de vagues successives de 3 mois, des segments prioritaires d'activités, de produits ou de services, à identifier les bonnes pratiques professionnelles recensées sur le terrain pour les mettre à disposition des décideurs et envisager, le cas échéant, leur généralisation.

Les protections pour incontinents ont ainsi été traitées dans le cadre de la 4^{ème} vague du projet ARMEN lancée en septembre 2014, indépendamment des autres dispositifs médicaux à usage unique qui ont fait l'objet d'un groupe de travail dédié lors d'une vague précédente. Elles ont été soumises à un examen attentif par un groupe de travail pluridisciplinaire qui a ainsi identifié des recommandations opérationnelles destinées à mettre en évidence de nouvelles pratiques d'achats – en regard des gains obtenus in fine – et, en termes de capitalisation, à faire bénéficier les hôpitaux de ces bonnes pratiques observées sur le terrain.

¹⁵ Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, données 2013.

¹⁶ Source : Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Contre une prise en charge de l'incontinence au rabais

Dans le cadre des travaux menés, des opportunités identifiées comme étant des leviers d'achats à valoriser sur le terrain pourraient avoir un impact désastreux sur la qualité de la prise en charge de l'incontinence en France.

C'est le cas notamment lorsque les recommandations exprimées plaident en faveur d'une intensification de la mutualisation et de la massification des achats (risque identifié : massification à outrance au détriment de la concurrence), de la standardisation des gammes de produits (risque identifié : substitution inappropriée) ou encore de l'importation de produits bon marché (risque identifié : utilisation de produits low-cost au détriment de la qualité et du bien-être des résidents)...

“ Si l'on considère uniquement le prix, c'est une catastrophe. Il est toujours possible de trouver moins cher. Les critères de qualité et d'efficacité sont les plus importants. ”

Marianne HONNART-THOMAS
Cadre supérieure de santé – Conseiller Technique
à la Direction des services économiques et logistiques
– CHU DIJON

Les fabricants rassemblés au sein de Group'hygiène s'inquiètent à juste titre des risques potentiels et réels engendrés par une démarche globale de réduction des coûts si elle devait aboutir in fine à une prise en charge de l'incontinence au rabais et à une banalisation à la fois des produits et de l'accompagnement individualisé offert à chaque établissement, au détriment du bien-être des patients et des résidents et du maintien de leur dignité.

La DGOS reconnaît que l'examen des pratiques met parfois en évidence un mésusage des produits ayant un impact qualitatif et financier dans la prise en charge de l'incontinence. Elle incite donc les professionnels de santé à considérer la gestion de l'incontinence – et de la continence – comme un véritable soin afin de lutter contre la banalisation croissante des protections pour incontinents. Il est en effet indispensable de garantir le confort des résidents et des patients et la qualité des soins qui leur sont administrés.

Bien évidemment, les fabricants membres de l'organisation professionnelle Group'hygiène ne peuvent que soutenir les initiatives qui tendent à développer les bonnes pratiques professionnelles en faveur du maintien de la dignité et du bien-être des résidents et de l'amélioration du confort de travail des personnels soignants : réflexion sur les bonnes pratiques pour le maintien de la continence, volonté de qualifier la gestion de la continence – et de l'incontinence – comme un soin à part entière et non plus comme une fatalité...

Des choix politiques qui tendraient à ne pas prendre en compte le bien-être des personnes incontinentes et des professionnels de santé risqueraient à termes d'engendrer des situations de maltraitance. C'est pourquoi les fabricants rassemblés au sein de Group'hygiène restent à la disposition des pouvoirs publics pour poursuivre les réflexions et éprouver sur le terrain les pistes d'amélioration proposées.

Une qualité de produits et de service à coûts maîtrisés

Face à des contraintes budgétaires toujours plus nombreuses, les fabricants de protections pour incontinents proposent des solutions destinées à permettre « d'acheter et d'utiliser mieux », afin de donner des marges de manœuvre supplémentaires.

Choisir la qualité peut tout à fait être synonyme de rationalisation budgétaire pour les établissements de santé. En effet, générer des économies intelligentes ne passe pas par la banalisation du produit qui réduirait l'incontinence à un simple acte d'achat.

Même si l'exigence prix est incontestable dans la sélection des produits, il est essentiel que les professionnels de santé impliqués dans le processus des marchés publics privilégient la qualité et la praticité des produits considérés. Les recherches d'économies, l'optimisation des postes de dépenses, ne doivent absolument pas se faire au détriment de la qualité des soins et du bien-être des résidents.

C'est pourquoi la politique du plus offrant ne doit pas être exclusive et doit laisser la place à une demande fortement qualitative, un gage de contrôle de la consommation et d'optimisation des coûts. Dans le cas de la prise en charge de l'incontinence, cela signifie acheter mieux en recourant à des produits performants, dans un souci constant de préserver la qualité de vie et de garantir le respect de la dignité de la personne. Il convient ainsi de mettre en place, avec l'appui des fabricants, des outils simples et fiables pour suivre l'évolution des consommations de protections pour incontinents.

“ Le respect de la dignité est pour nous un sujet très important. Au siège, nous avons une direction des sciences humaines et sociales qui nous aide à travailler sur la place du résident. Que le résident ne soit pas transformé en objet de soin. Nous essayons de nous mettre à sa place. Nous essayons de trouver le produit le mieux adapté au résident. Nous pensons aussi à utiliser les produits d'incontinence légère ; à une époque nous utilisions tout de suite les changes complets. ”

Sylvain TRUFFIER-BLANC
Coordinateur Pôle Soins – ADEF RESIDENCES

Ainsi, le rôle d'experts des fabricants va au-delà d'une gestion « opérationnelle » de l'incontinence, aussi maîtrisée soit-elle : leur engagement est de favoriser au maximum le maintien de l'autonomie des résidents par le biais notamment du dialogue et l'information pédagogique dispensée au personnel soignant.

Les sociétés membres de l'organisation professionnelle Group'hygiène ne sont pas uniquement des fabricants et des fournisseurs de protections absorbantes pour incontinents. En effet, ils contribuent pleinement à :

- Garantir le confort des utilisateurs et la qualité des soins, grâce à des produits de qualité ;
- Permettre l'identification par le personnel soignant des différents types d'incontinence afin d'individualiser les protocoles de soins et faire le choix de la bonne protection ;
- Faciliter le respect et l'optimisation de protocoles de changes ;
- Rendre efficaces les protocoles par une meilleure adaptation des protections absorbantes, de leurs tailles et de leurs niveaux d'absorption ;
- Accompagner l'optimisation de la prise en charge de l'incontinence dans les établissements de santé : mise en œuvre des protocoles d'utilisation, formation du personnel soignant, suivi de consommation, contrôle des budgets... ;
- Rationaliser les dépenses et optimiser les budgets (nombre de changes, soins cutanés, entretien du linge et de la literie, gestion des déchets, impact sur la qualité d'encadrement de l'ensemble des résidents, optimisation du temps et des plannings...).

Une prise en charge de qualité conditionnée par de bons choix

Optimiser les coûts de gestion de l'incontinence, c'est possible !

Face à des contraintes budgétaires toujours plus nombreuses, les fabricants de protections absorbantes proposent des solutions destinées à permettre « d'acheter et d'utiliser mieux ». Il est en effet indispensable de garantir le confort des résidents et la qualité des soins qui leur sont administrés.

L'utilisation de produits inadaptés peut déclencher des conséquences en cascade qui vont altérer le bien-être des résidents et la qualité des soins : mobilisation des équipes soignantes sur des actes qui auraient pu être évités, manutention supplémentaire pour retirer les draps souillés ou mettre en place une alèse...

Source de stress pour les résidents, l'utilisation de produits inadaptés peut également avoir un impact non négligeable sur les frais de personnel et de fonctionnement des institutions : mauvaise gestion du temps, dépenses liées aux soins cutanés qui pourraient s'avérer nécessaires, dépenses liées à l'entretien du linge (blanchisserie) et au traitement des déchets...

L'utilisation à bon escient du produit ad hoc est synonyme de gain de temps. Elle permet au personnel soignant une plus grande disponibilité pour l'ensemble des résidents (meilleure qualité des soins dispensés et respect du bien-être des résidents) et une maîtrise des coûts indirects précédemment cités.

Il apparaît ainsi indispensable de sensibiliser, de responsabiliser et de former les prescripteurs. En effet, considérer les protections pour incontinents uniquement comme de simples consommables reviendrait à occulter l'environnement et les contraintes de travail et se révélerait au final contre-productif.

“ Il faut que la pose, le change lui-même, et les capacités du produit considéré apportent une sécurité pour le soignant et du confort pour le patient. Tout patient doit pouvoir avoir accès aux toilettes. Mais par manque de temps, il est parfois plus facile de mettre un produit d'incontinence. Evidemment, quand les produits sont bien adaptés ils font gagner du temps, et les équipes peuvent se consacrer à d'autres tâches. Le plus difficile c'est de prendre du temps pour réfléchir à ce que l'on met au patient en particulier dans les services de court séjour : prendre quelques minutes pour bien adapter le produit et ne pas uniquement prendre le produit qui se trouve au-dessus de la pile. Le coût par patient peut alors passer du simple au double. Lors de l'étude des statistiques fournies par notre fournisseur, nous observons des coûts élevés sans lien avec le type de patients pris en charge. ”

Marianne HONNART-THOMAS
Cadre supérieure de santé – Conseiller Technique
à la Direction des services économiques et logistiques
– CHU DIJON

Un produit qui est inadapté augmente les risques de fuites et d'inconfort, entraîne des problèmes de pose et peut avoir des conséquences dermatologiques pour le résident. Choisir le produit adapté, c'est considérer l'équation :
« degré de mobilité de la personne » x « son niveau d'incontinence ».

Le choix du produit doit également prendre également en compte l'état psychologique du résident : mettre un change complet sur une personne autonome revient à l'infantiliser et à toucher à sa dignité. L'utilisation d'un produit inadapté a bien d'autres incidences :

- **L'impact temps** : gérer les fuites, changer le patient, changer le produit, retirer les draps souillés, augmentent le coût de prise en charge de l'incontinence et génèrent des impacts directs sur les frais de personnel des institutions. Les gains de temps dégagés doivent permettre au personnel soignant une plus grande disponibilité pour les résidents/patients.
- **L'impact soins** : des problèmes d'irritation sont susceptibles d'apparaître et d'entraîner des frais complémentaires de soins, crèmes, traitement, et de temps pour dispenser les soins.
- **L'impact coûts indirects** : le recours trop fréquent à la blanchisserie (pour laver les draps), l'augmentation des déchets et leur traitement pèsent significativement et insidieusement sur les budgets des établissements...

Un produit qui n'est pas assez absorbant augmente lui aussi les risques de fuites et d'inconfort, entraîne des problèmes de pose et peut avoir des conséquences dermatologiques pour le résident. A contrario, choisir un produit trop absorbant c'est parfois choisir une solution coûteuse pour une incontinence qui ne le nécessite pas.

Un produit qui est trop grand augmente les risques de fuites, car l'adaptation à l'anatomie n'est pas assurée (pas assez ajusté). Un produit trop petit risque de «blesser» (s'il est trop ajusté) ou de s'ouvrir et être ainsi à l'origine de fuites. Dans les deux cas, l'inconfort de l'utilisateur est garanti.

Une mauvaise technique de pose remet en cause l'efficacité du produit : le produit ne peut être performant que s'il est posé correctement. Des techniques, des pratiques et des astuces sont à connaître et à maîtriser pour pouvoir poser rapidement et correctement la bonne protection absorbante.

L'impact pénibilité en EHPAD

Avec l'augmentation croissante du niveau de dépendance des résidents, la prévention de la pénibilité au travail des salariés en EHPAD est devenue un enjeu majeur¹⁷ depuis quelques années.

A titre d'exemple, l'étude des conditions de travail des salariés en EHPAD et long séjour réalisée en 2011 par les Services Interentreprises de Santé au Travail de Metz et Thionville montre que 93% des salariés – toutes catégories socio professionnelles soignantes confondues – évoquent des douleurs articulaires liées à leur activité. Ces douleurs articulaires peuvent notamment être occasionnées par des manutentions, des ports de charges, des contraintes posturales...



RISQUES IDENTIFIES PAR UNE MAUVAISE PRISE EN CHARGE DE L'INCONTINENCE

- Très forte diminution de la qualité des produits,
- Suppression de la formation continue dispensée aux professionnels de santé,
- Disparition des protocoles de prise en charge individualisée de l'incontinence,
- Augmentation du nombre de produits par 24 h et par patient,
- Augmentation de la charge de travail du personnel soignant,
- Augmentation des budgets directs et indirects (produits / linge / coûts de traitement),
- Augmentation des risques d'atteinte à l'intégrité de la peau,
- Dépenses supplémentaires de soins,
- Insatisfaction des familles,
- Remise en cause de la paix sociale dans un établissement...

Charte de bonnes pratiques

Les professionnels de la prise en charge de l'incontinence s'engagent

Les sociétés concernées membres de Group'hygiène ne sont pas seulement des fabricants de protections absorbantes pour incontinents, leur rôle est aussi de sensibiliser et de former les personnels soignants, d'informer les prescripteurs des produits, notamment en institution.

Ainsi, les sociétés membres de Group'hygiène s'engagent à :

Proposer des produits de qualité répondant aux besoins des résidents mais également aux attentes des équipes soignantes.

La France bénéficie à ce jour d'une des meilleures prises en charge de l'incontinence, si ce n'est la meilleure. Le niveau de qualité et la diversité des protections absorbantes pour incontinents mises sur le marché par les membres de Group'hygiène contribuent à cette excellence. Elles permettent aussi d'assurer la fonctionnalité du produit, le confort des utilisateurs et la qualité des soins dispensés par les équipes soignantes. Les protections absorbantes pour incontinents, de par leur technicité, sont loin d'être de simples consommables.

Mobiliser une équipe dédiée aux établissements partenaires, notamment par le biais d'audits et la mise en place de protocoles d'utilisation personnalisés.

Les typologies d'établissements et de services (longs séjours, courts séjours...) nourrissent un environnement très diversifié qui renforce l'expertise des fabricants et justifie le besoin d'accompagnement des établissements partenaires. C'est en posant un diagnostic précis des besoins de l'établissement ou du service en question, qu'il est possible d'apporter des solutions concrètes, pertinentes et optimales orientées vers le respect et le bien-être des résidents mais aussi l'optimisation des coûts.

Fournir un outil de suivi permettant la gestion interactive des protocoles mis en place.

Les protections absorbantes jouent un rôle primordial en matière d'hygiène, de santé et d'autonomie des résidents. Leur utilisation, dans le respect des protocoles mis en place, contribue par ailleurs significativement à améliorer les conditions de travail du personnel soignant, de par la qualité des protections absorbantes utilisées et l'accompagnement technique proposé par les fabricants (usage à bon escient).

Sensibiliser, accompagner et former les personnels soignants.

Les sociétés concernées membres de Group'hygiène fournissent notamment aux personnels soignants des informations et des recommandations pour identifier les différents types d'incontinence leur permettant ainsi de faire le choix de la bonne protection et de maîtriser les techniques de pose des produits considérés. Le rôle d'expertise des fabricants va bien au-delà d'une gestion « opérationnelle » de l'incontinence, aussi maîtrisée soit-elle. L'engagement des membres de Group'hygiène est de favoriser au maximum le maintien de l'autonomie des résidents par le biais notamment du dialogue et de l'information pédagogique dispensée au personnel soignant. Celle-ci passe par la formation continue mais également la formation à la source au sein des Instituts et Centres de formation pour les aides-soignants (IFAS) et des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).





Groupement français des fabricants
de produits à usage unique pour l'hygiène,
la santé et l'essuyage

23, rue d'Aumale - 75009 Paris
www.grouphygiene.org